



D3310-Direction de la commande publique-Marchés

## DECISION DU MAIRE N° d.2023.170

-----  
**Liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux, ainsi que leurs avenants, conclus entre le 2 septembre et le 20 novembre 2023, dont le montant justifie le transfert au service préfectoral du contrôle de légalité.**  
-----

### LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 4°, L.2122-23, L.2131-1, L.2131-2, 4°, D.2131-5-1 et R.2131-6,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2124-1 et R.2124-1 et suivants relatifs aux marchés passés selon une procédure formalisée, les articles L.2122-1 et R.2122-1 et suivants relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence, les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée, les articles L.2194-1 et R.2194-1 et suivants relatifs aux conditions de modification d'un marché public, et les articles L.2125-1 et R.2162-15 et suivants relatifs aux modalités de passation des concours,

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 précité,

Vu l'arrêté municipal n° A2023.234 du 3 février 2023 donnant donnant délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles pour la mandature 2020-2026,

Vu le budget de l'exercice en cours,

-----  
Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des marchés et avenants conclus sur la base de la délégation qu'il a reçue à cet effet dans le cadre de la délibération du 27 mai 2020 susvisée.

La liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux passés suite à procédures dont le montant justifie le transfert au contrôle de légalité et des avenants conclus dans le cadre de cette délégation entre le 2 septembre et le 20 novembre 2023 est la suivante :

### DECIDE :

- 1) Missions de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réseaux et d'ouvrages d'assainissement pour la ville de Versailles et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (VGP) - Accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents et à bons de commande conclu en groupement de commandes avec les sociétés SEGIC INGENIERIE, domiciliée 7 rue des petits Ruisseaux - 91370 Verrières-le-Buisson, mandataire du groupement conjoint SEGIC INGENIERIE/CABINET D'ETUDES MARC MERLIN/AVANTPROPOS Architectes et EGIS EAU, domiciliée 889 rue de la vieille poste - CS 89017 - 34965 Montpellier Cedex 2, mandataire du groupement conjoint EGIS EAU/PIERRE BORTOLUSSI & Associés/UW Urbanwater, suite à un appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans à compter de sa notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 4 000 000 € HT pour sa durée totale.
- 2) Travaux de réalisation d'une structure d'accueil et de vestiaires avec accès pour personnes à mobilité réduite (PMR) pour le centre hippique de Versailles - Lot 6 : Electricité - Courant fort - Courant faible - Avenant n° 1 au marché conclu avec la société AFILEC ayant pour objet, d'une part, de tenir compte de l'ordre de service pour travaux supplémentaires intervenu en cours de chantier et d'arrêter le montant définitif correspondant à ces travaux suite à l'accord des parties, et d'autre part, de prendre en compte la prolongation du délai d'exécution du lot 6, liée au retard pris sur certains lots travaux : la durée du marché a ainsi été prolongée de 4 mois. Cet avenant implique une augmentation du montant initial du marché de 22 806,10 € HT, qui passe ainsi à 63 836,54 € HT, soit une augmentation de 55,58%.
- 3) Fourniture de pièces détachées pour l'entretien du parc de véhicules du groupement ville de Versailles, VGP et Centre communal d'action sociale (CCAS) de Versailles - lot n° 1 pièces détachées (adaptables) et peinture pour véhicules - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société Port Marly accessoires, domiciliée 29-31 rue de Paris -

78560 Le Port Marly suite à une procédure d'appel d'offres ouvert, pour une durée de 4 ans à compter du 2 novembre 2023. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 140 000 € HT sur sa durée globale.

- 4) Fourniture de pièces détachées pour l'entretien du parc de véhicules du groupement ville de Versailles, VGP et CCAS - lot n° 2 pneumatiques véhicules légers, lourds et engins spéciaux - Accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents conclu avec la société Euromaster, domiciliée 180 avenue de l'Europe - 38330 Montbonnot-Saint-Martin et la société First Stop Ayme, domiciliée 17-19 rue Jean Zay, CS 50217 - 69808 Saint Priest Cedex suite à une procédure d'appel d'offres ouvert, pour une durée de 4 ans à compter du 2 novembre 2023. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum de 110 000 € HT sur sa durée globale.
- 5) Acquisition d'une structure chapiteau, tente et structure (CTS) et de matériel de musculation pour la Coupe du Monde de Rugby (camp de base de la délégation du Pays de Galles) - lot 1 - " structure CTS" - Avenant n° 1 au marché conclu avec la société HALL EXPO ayant pour objet une augmentation du prix des prestations. Cet avenant implique une augmentation du montant initial du marché de 226 015,11 € HT, qui passe ainsi à 231 540,11€ HT, soit une augmentation de 2,44%.
- 6) Travaux de remplacement du groupe froid et des driers du Palais des Congrès - Marché ordinaire de travaux conclu avec la société SNEF Clim Piolino, domiciliée 10-12 rue Louise Michel, 92230 Gennevilliers, suite à une procédure adaptée ouverte pour un délai d'exécution de 30 semaines maximum à compter de l'ordre de service unique de démarrage. La date de fin des travaux est estimée à avril 2024. Le marché est conclu pour un montant de 349 500 € HT.
- 7) Prestation de gestion des abonnements pour la ville de Versailles, le CCAS et la communauté d'agglomération VGP - Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de service conclu avec la société Centre Internationale de Distribution, domiciliée au 216 route de Bayonne - 31300 Toulouse suite à une procédure d'appel d'offres ouvert, pour une durée allant de la date de notification jusqu'au 31 août 2027. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 400 000 € HT pour sa durée totale.
- 8) Fournitures d'articles de puériculture - Lot n° 1 - Changes complets 0 à 3 ans - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société Rivadis, domiciliée impasse du petit rose - 79100 Louzy suite à une procédure d'appel d'offres ouvert, pour une durée de 4 ans à compter de la date de notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 310 000 € HT pour sa durée totale.
- 9) Fournitures d'articles de puériculture - Lot n° 2 - Articles de toilette et d'hygiène 0 à 3 ans - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société Rivadis domiciliée impasse du petit rose - 79100 Louzy suite à une procédure d'appel d'offres ouvert, pour une durée de 4 ans à compter de la date de notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 41 000 € HT pour sa durée totale.
- 10) Fourniture d'arbres pour le groupement ville de Versailles et VGP - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société Chauviré Diffusion domiciliée 401 Le Logis Notre Dame - le Fief-Sauvin - 49600 Montrevault sur Evre suite à une procédure d'appel d'offres ouvert, pour une durée de 4 ans à compter de sa notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum avec seuil minimum fixé à 670 000 € HT pour sa durée totale.
- 11) Travaux d'aménagement de la rue des Etats Généraux et des Chantiers (de l'avenue de Paris au pont du 8 mai 1945) - Avenant n° 1 à l'accord-cadre « Lot 1 – VRD Aménagement » conclu avec la société COLAS ayant pour objet l'ajout de prix au bordereau des prix unitaires. Cet avenant ne modifie pas ses conditions financières.
- 12) Gestion du stationnement payant sur le parking situé avenue de Sceaux, à Versailles - Accord-cadre à bons de commande, mono-attributaire, conclu avec la société CITEPARK, domiciliée 34 rue Charles Picketti - 91170 - Viry-Châtillon, suite à une procédure d'appel d'offres ouvert, pour une durée allant du 9 décembre 2023 au 31 juillet 2026. Cet accord-cadre est conclu pour un montant maximum de 190 000 € HT sur sa durée totale, dont 145 312 € HT pour sa partie fixe, forfaitaire.
- 13) Prestations de levés géométriques, topographiques et de bâtiments, de géomètre expert et de détection et récolement de réseaux, avec reports en (DAO) pour Versailles, VGP et le CCAS - Lot 1 : prestations de levés topographiques fonciers, de réseaux et de bâtiments, et de reports en DAO avec rendu de dessin d'architecture de qualité - Accord-cadre à bons de commande, mono-attributaire, conclu avec la société QUARTA, domiciliée 123 rue du Temple de Blossne - 35136 Saint Jacques-de-la-Lande, suite à une procédure d'appel d'offres ouvert, pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 370 000 € HT, toutes entités confondues, pour sa durée totale.

- 14) Prestations de levés géométriques, topographiques et de bâtiments, de géomètre expert, et de détection et récolement de réseaux, avec reports en DAO pour Versailles, VGP et le CCAS - Lot 2 : prestations de levés géométriques, topographiques, des voiries et réseaux publics en tranchée ouverte, et de reports en DAO - Accord-cadre à bons de commande, mono-attributaire, conclu avec la société GEOSAT, domiciliée 41-45 boulevard Romain Rolland - 92120 Montrouge, pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 400 000 € HT, toutes entités confondues, pour sa durée totale.
- 15) Prestations de levés géométriques, topographiques et de bâtiments, de géomètre expert, et de détection et récolement de réseaux, avec reports en DAO pour Versailles, VGP et le CCAS - Lot 3 : prestations de géomètre-expert et autres prestations accessoires (levés topographiques fonciers, de voiries, de bâtiments et de réseaux) - - Accord-cadre à bons de commande, mono-attributaire, conclu avec la société GEOSAT, domiciliée 41-45 boulevard Romain Rolland - 92120 Montrouge, pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 235 000 € HT, toutes entités confondues, pour sa durée totale.
- 16) Travaux d'aménagement des trottoirs sur la Ville des terre-pleins de l'avenue de Paris - Avenant n° 2 à l'accord-cadre conclu avec la société EUROVIA ayant pour objet l'ajout de prix au bordereau des prix unitaires. Cet avenant ne modifie pas ses conditions financières.
- 17) Travaux d'aménagement de la rue des Etats Généraux et des Chantiers (de l'avenue de Paris au pont du 8 mai 1945) - Avenant n° 1 à l'accord-cadre « Lot 2 – Espaces verts » conclu avec la société SEM ayant pour objet l'ajout d'un prix au bordereau des prix unitaires. Cet avenant ne modifie pas ses conditions financières.
- 18) Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du contrat et le suivi annuel du contrat d'exploitation du réseau de chauffage urbain de Versailles - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société SERMET, domiciliée 1 rue Séjourné, 94000 Créteil suite à une procédure d'appel d'offres ouvert pour une durée globale à compter de la notification du contrat jusqu'au 31 décembre 2030. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et un seuil maximum fixé à 600 000 € HT, dont un montant forfaitaire de 371 450 € HT, pour sa durée totale.
- 19) Travaux d'impression pour la ville de Versailles, le CCAS de Versailles et la communauté d'agglomération VGP - 5 lots - Lot n° 1 - Affiches, cartes postales, dépliantes, brochures, catalogues - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société Imprimerie Le Réveil de la Marne, domiciliée au 4 rue Henri Dunant, 51200 Epervain, pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et pour un seuil maximum fixé à 475 000 € HT, toutes entités confondues.
- 20) Travaux d'impression pour la ville de Versailles, le CCAS de Versailles et la communauté d'agglomération VGP - 5 lots - Lot n° 2 - Affiches mobiliers urbains - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société SAS Publitéx, domiciliée au 17 rue Amiral Troude, 29200 Brest, pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et pour un seuil maximum fixé à 50 000 € HT, toutes entités confondues.
- 21) Travaux d'impression pour la ville de Versailles, le CCAS de Versailles et la communauté d'agglomération VGP - 5 lots - Lot n° 3 - Guides pratiques / Annuaires - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société Graphius, domiciliée au Graphius Eekhoudtriestraat 67, 9041 Oostakker, pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et pour un seuil maximum fixé à 170 000 € HT, toutes entités confondues.
- 22) Travaux d'impression pour la ville de Versailles, le CCAS de Versailles et la communauté d'agglomération VGP - 5 lots - Lot n° 4 - Impressions numériques - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société Chaumeil Ile-de-France, domiciliée au 93 avenue François Arago, 92000 Nanterre, pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et pour un seuil maximum fixé à 40 000 € HT, toutes entités confondues.
- 23) Travaux d'impression pour la ville de Versailles, le CCAS de Versailles et la communauté d'agglomération VGP - 5 lots - Lot n° 5 - Papeterie - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société Nordimprim, domiciliée au 4 impasse route de Gode, 59114 Steenvoorde, pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et pour un seuil maximum fixé à 90 000 € HT, toutes entités confondues.
- 24) Travaux de construction de la nouvelle Maison de quartier des Chantiers - Lot n° 5 : Menuiseries bois – Agencement – Habillage bois – Parquet. Avenant n° 2 au marché conclu

avec la société Etablissements Millet ayant pour objet de prendre en compte une nouvelle et dernière série de travaux supplémentaires et modificatifs pour ce lot, ainsi que la prolongation du délai d'exécution des travaux jusqu'au 3 mars 2023. Cet avenant 2, d'un montant de 7 617,32 € HT, engendre une augmentation du montant initial du marché de 3,56 %.

- 25) Extension du groupe scolaire Lully-Vauban et du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) - Lot n° 1 - Fondations, Gros-Œuvre - VRD - Installations de chantier - Démolition / Désamiantage - Façades - Modulaires. Avenant n° 1 au marché passé avec la société Entreprise Générale LEON GROSSE - Etablissement CHAPELLE ayant pour objet des travaux supplémentaires et modificatifs dont les menuiseries extérieures bois prévues initialement au lot n° 3, ainsi que la prolongation du délai d'exécution des travaux jusqu'au 31 janvier 2024. Cet avenant implique une augmentation du montant initial du marché de 485 327,59 € HT, qui passe ainsi à 2 104 250,32 € HT, soit une augmentation de 29,98 %.
- 26) Extension du groupe scolaire Lully-Vauban et du CRR - Lot n° 3 - Menuiseries extérieures / Serrurerie / Métallerie. Avenant n° 1 au marché passé avec la société VALMETAL78 ayant pour objet la suppression des menuiseries extérieures bois et de la porte prévue à la Décomposition des prix globale et forfaitaire (DPGF), ainsi que la prolongation du délai d'exécution des travaux jusqu'au 31 mars 2024. Cet avenant implique une diminution du montant initial du marché de 233 104,40 € HT, qui passe ainsi à 99 316,53 € HT, soit une diminution de 70,12 %.
- 27) Travaux de revêtements de chaussées et de trottoirs dans diverses rues de Versailles et dans les zones de compétences déléguées à la communauté d'agglomération de VGP - Lot n° 1- Travaux de grosses réparations de revêtements de chaussées et de trottoirs - Avenant n° 1 à l'accord-cadre conclu avec la société COLAS FRANCE ayant pour objet l'ajout de prix au bordereau des prix unitaires. Cet avenant ne modifie pas ses conditions financières.
- 28) Dépôt et collecte du courrier par les services postaux pour la Ville, le CCAS et la communauté d'agglomération VGP - Accord-cadre mono-attributaire, à bons de commande, conclu avec la société La Poste, domiciliée 3 boulevard du Levant, CS 80028, 92014 Nanterre Cedex suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cet accord-cadre est passé sans montant minimum et avec un montant maximum fixé à 705 000 € HT, toutes entités confondues.
- 29) Fourniture de vêtements professionnels pour différents services de la ville de Versailles et de son CCAS, de Bougival, de Fontenay-le-Fleury, de Noisy-le-Roi et de Viroflay, membres de la communauté d'agglomération de VGP, le service Assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et le service Environnement de cette même entité - 7 lots - Avenant n° 1 de transfert de la société Marck & Balsan à la société ABILIS du lot 4 "Equipements pour les agents de la sécurité (Police Municipale et ASVP)". Cet avenant ne modifie pas ses conditions financières.

*Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.*